



Aywaille, 10 décembre 2020

Communication N°8

Talon à compléter et nous rendre au verso

Le mot de la Directrice

La fin de l'année 2020 approche à grands pas !
Elle restera dans les mémoires, tant au niveau sociétal que scolaire...

A quelques jours des vacances, voici quelques informations dont je vous invite à prendre connaissance : participation à la journée du pull de Noël, Concert de Noël virtuel (Aywaille) et rappel/précisions du Règlement d'Ordre Intérieur de l'école.

Je profite de cette communication pour vous remercier pour votre soutien en ayant participé à l'opération « Macarons » : ce sont plus de 1300 boîtes qui ont été vendues sur nos deux implantations et donc, un bénéfice de plusieurs milliers d'euros qui a été réalisé. C'est donc un vrai succès et une belle bouffée d'oxygène pour les finances de l'école ! Thank you !

Les macarons seront distribués aux élèves le jeudi 17 décembre : merci de fournir à votre enfant un sachet ou une boîte pour les transporter afin qu'ils ne soient pas écrasés ! Pour votre information, ils se conservent une dizaine de jours.

Patricia CRUTZEN

***Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)**

La vie dans notre école est régie par un Règlement d'Ordre Intérieur, qui a été remis en début d'année. Il est également imprimé en début de journal de classe (primaire) et consultable sur notre site internet (<https://ecolelibreaywailledaigne.com/nos-projets/>).

Nous sommes déjà en décembre et constatons, dans les journaux de classe, que de nombreux ROI n'ont pas été signés : nous vous prions de veiller à le faire au plus vite (signatures des deux parents).

En page 6 de ce règlement : Un paragraphe spécifique « Les parents séparés »

Notre ROI précise le droit à l'information de chaque parent concernant le parcours scolaire de son enfant. N'hésitez pas à relire les modalités pour obtenir ces infos.

Plusieurs situations rencontrées ces dernières semaines m'amènent à préciser notre ROI et à rappeler qu'en cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, les décisions scolaires concernant l'enfant doivent être prises par les deux parents, agissant conjointement. ***Dans ce cas, chacun des père et mère est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il accomplit seul un acte.***

En cas de jugement exécutoire et en vigueur qui fixe la norme de décision, l'école le fera appliqué. Néanmoins, **il appartient au parent qui veut se prévaloir du jugement qu'il a obtenu d'en informer la direction et d'en remettre copie.** Il ne peut donc être reproché à un directeur d'avoir ignoré un jugement qui ne lui a pas été présenté, ni de ne pas interroger les parents au sujet de l'existence d'un jugement. **Il est également de la responsabilité des parents de nous informer de toute modification des termes de ce jugement.**

En cas de situation conflictuelle entre les deux parents, nous insistons pour que ceux-ci respectent la neutralité de l'école.

***Le vendredi 18 décembre : Journée internationale du pull de Noël**

A la veille du congé de Noël, nous invitons tous nos élèves à venir à l'école avec leur pull de Noël. A quoi cela servira-t-il ? A rien ! Ou bien si : à apporter convivialité et esprit de communauté !

Vous n'avez pas de pull de Noël pour votre enfant ? Ne faites pas de frais ! Vous pouvez lui customiser un pull « normal » avec une guirlande, un beau nœud ou ... La créativité est bienvenue !

***Aywaille uniquement : Le jeudi 17 décembre – Tournage du concert de Noël**

Le traditionnel concert de Noël a été annulé mais nos enseignants ont souhaité malgré tout enregistrer un chant de Noël avec leurs élèves. Concrètement, chaque classe sera filmée en train de chanter et le montage vous sera transmis le 24 décembre via notre site Facebook, qui vous redirigera vers la vidéo postée sur YouTube. La qualité des chants et de la vidéo (son, image, ...) n'aura aucune prétention professionnelle !!!

Chaque enseignant se chargera de donner des consignes précises, notamment concernant la tenue à porter pour le jour de l'enregistrement.

Vous l'avez compris, cette vidéo pourra être visionnée par un grand nombre de personnes. Les élèves seront filmés en groupes classes (pas de gros plans) mais il nous faut votre autorisation pour que votre enfant soit sur cette vidéo. Nous vous demandons donc de compléter le talon ci-dessous **pour le lundi 14 décembre au plus tard.** Si vous ne donnez pas votre accord, nous donnerons à votre enfant un masque (ou autre) qui cachera son visage pendant l'enregistrement.

Autorisation Parentale – Diffusion du concert de Noël Virtuel

Talon à remettre pour le 14/12 au titulaire

Je, soussigné, parent de

autorise – n'autorise pas (biffer la mention inutile) l'Ecole Libre Chrétienne d'Aywaille-Deigné à filmer mon enfant dans le cadre du Concert de Noël virtuel ET autorise la placement de cette vidéo sur Facebook et Youtube. Je suis conscient que cette vidéo peut être visionnée par tous.

Date :

Signature des Parents :